

# Commune de FISLIS

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance ordinaire du vendredi 13 septembre 2024 à 20h

Nombre de conseillers élus : 11

Date de convocation : 9 septembre 2024

Nombre de conseillers en fonction : 9

Nombre de conseillers présents : 8

---

Sous la présidence de LIBIS Clément, Maire, le Conseil Municipal de la commune de FISLIS s'est réuni :

Etaient présents (8) : M. RENGGLI Gérard, Mme STAECHELIN Nathalie, M. BRASQUER Pierrick, Mme DURAND Marie-Michelle, Mme IFFENECKER Caroline, Mme LINDER Christine et M. RICHARD Olivier.

Absente excusée (1) : Mme MONA Régine donne procuration à M. BRASQUER Pierrick.

Secrétaire de séance : Mme ELLENBERGER Caroline, secrétaire de mairie.

M. le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour après le point n°4, « Convention de servitudes antenne téléphonique ».

### Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2024
3. Prolongation de la convention de participation pour la protection sociale complémentaire  
Prévoyance jusqu'au 31/12/2025
4. Achat de terrain
5. Convention de servitudes antenne téléphonique
6. Divers (avancée des travaux d'investissement, antenne téléphonique, fête des aînés, urbanisme ...)

### 1. Désignation du secrétaire de séance

**2024/17**

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable en Alsace-Moselle qui précise que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme ELLENBERGER Caroline, secrétaire de mairie, comme secrétaire de séance.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2024

**2024/18**

Le procès-verbal de la dernière séance a été transmis, aucune observation n'étant formulée il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 3. Prolongation de la convention de participation pour la protection sociale complémentaire

**Prévoyance jusqu'au 31/12/2025**

**2024/19**

#### Le Maire expose :

Le Centre de Gestion a mis en place une convention de participation pour le risque « prévoyance » signée avec le groupement CNP Assurances (assureur) et Relyens (gestionnaire). Elle a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 6 ans, avec possibilité d'être prorogée pour des motifs d'intérêt général pour une durée maximale d'un an.

Elle concerne les garanties incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

Depuis la signature de cette convention, le contexte réglementaire a évolué avec l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

La réforme de la protection sociale complémentaire n'est pas finalisée et certaines mesures législatives et réglementaires sont encore à venir. Les publications sont attendues pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2024.

Dans ce contexte, il n'est pas possible d'engager une consultation pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Dans cette attente et pour permettre aux collectivités de répondre à leurs obligations en matière de protection sociale complémentaire prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé, après consultation du Comité Social Territorial, de **prolonger d'un an la convention de participation Prévoyance pour motif d'intérêt général, soit jusqu'au 31 décembre 2025.**

Le compte de résultat établi fin janvier 2024 fait apparaître un rapport S/P (sinistres/primes) toujours dégradé à 1,28. Le déficit cumulé sur les 5 premières années de la convention est de 2 millions d'euros. Une analyse précise du compte de résultat fait apparaître que le déficit est porté principalement par le risque incapacité (S/P = 2,5 – déficit cumulé sur 5 ans de 4,6 M€).

Relyens estime qu'avec ces éléments, pour obtenir un taux d'équilibre, il conviendrait d'appliquer une majoration de 65 % sur la formule de base (incapacité/invalidité/perte de retraite).

Ce constat amène l'assureur à demander **une revalorisation des taux de 15 % au 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité** (pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0) **des membres présents et représentés :**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, art. L 827-1 et L 827-7 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du 13 février 2024 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 26 mars 2024 ;

Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

**Décide :**

**Article 1 : prend acte** de la prolongation d'un an, pour motif d'intérêt général, de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » souscrite auprès de Relyens/CNP Assurances. L'échéance est ainsi fixée au 31 décembre 2025.

**Article 2 : prend acte** des nouveaux taux de cotisation applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :

	Niveau d'indemnisation	Taux en vigueur jusqu'au 31/12/2024	Taux au 01/01/2025
<b>Incapacité</b>	95 %	0,82 %	<b>0,94 %</b>
<b>Invalidité</b>	95 %	0,44 %	<b>0,51 %</b>
<b>Perte de retraite</b>	95 %	0,62 %	<b>0,71 %</b>
<b>Décès / PTIA</b>	100 %	0,34 %	<b>0,34 %</b>

**Article 3 : autorise** le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

#### 4. Achat de terrain 2024/20

Monsieur le Maire explique que M. et Mme JADOUX, domiciliés 6 impasse des Prés, souhaitent vendre la parcelle située section 02 n° 245 d'une surface de 0,20 are à la commune pour le prix d'1 € symbolique afin de rendre possible l'installation d'un garage monobloc béton sur la limite de propriété.

L'entretien de cette parcelle incomberait à la commune et nécessiterait d'être débroussaillée 1 fois par an.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose d'acquérir cette parcelle par acte administratif.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré (pour : 8 – contre : 0 – abstention : 1), **décide** :

- **d'approuver** l'achat de la parcelle située section 02 n° 245 d'une surface de 0,20 are à M. JADOUX Lilian et Mme JADOUX Sandrine, domiciliés 6 impasse des Prés à Fislis pour le montant d'1 € symbolique ;
- **de charger** le Maire de réaliser les démarches nécessaires à l'achat de la parcelle située section 02 n° 245 ;
- **d'autoriser** M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative ;
- **d'autoriser** M. RENGGLI Gérard, 1<sup>er</sup> adjoint, à signer l'acte authentique à intervenir, qui sera rédigé en la forme administrative.

#### 5. Convention de servitudes antenne téléphonique 2024/21

Les travaux d'implantation de l'antenne téléphonique sur les parcelles situées section A n° 710 et 711 Eichwald sont en cours et le Maire informe de leur avancée. ENEDIS procède aux formalités administratives pour la constitution de servitude pour l'alimentation électrique de l'antenne.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré (pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0), **décide** :

- **d'autoriser** le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitudes avec ENEDIS concernant les parcelles situées section A n° 710 et 711 ;
- **d'autoriser** le Maire à signer les actes authentiques de constitution de servitude à venir et tout document y afférent.

#### 6. Divers

Le Maire informe de l'avancée des travaux d'investissement.

Aire de jeux « Dorfplatz » : les dossiers de demande de subvention sont complets et nous sommes en attente de leur instruction. La CAF ne subventionnera pas ces travaux. Le fournisseur HUSSON accepte de maintenir les prix de ses devis jusqu'à la fin de l'année. Les travaux ne seront pas engagés avant la réception des notifications de subventions.

Sécurité rue de Bouxwiller et rue Principale : la commission de sécurité se réunira pour avancer sur les dossiers, il sera proposé de faire des installations durables à la place des balises actuelles dans la rue Principale. Les passages à vélo seraient à améliorer, la saleté s'accumule et rend la chaussée glissante.

Chemins : les trous du chemin de la carrière ont été bouchés mais la partie de la route du Willershof au-dessus du réservoir n'a pas pu être faite le jour même par manque de temps et de matériel, ce chemin sera refait au printemps mais en attendant de l'enrobé à froid sera posé à 2 endroits très abîmés.

1 panneau de signalisation a été détérioré et sera remplacé. La question de la régulation de cette route est à nouveau posée.

La fête des aînés aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024, le traiteur Simon de Staffelfelden s'occupe du repas, un chanteur s'occupera de l'animation.

M. RENGGLI Gérard fait un récapitulatif du voyage dans les Landes auquel 13 personnes de Fislis ont participé. Un exemplaire du maillot collector du Tour Alsace 2024 a été offert à la commune de Losse et un autre a été déposé dans la chapelle Notre Dame des Cyclistes à Labastide-d'Armagnac.

Pour le recensement de la population qui aura lieu en 2025 pour Fislis, la commune doit engager un coordonnateur communal et un agent recenseur, l'info figurera dans la prochaine circulaire et sur panneau pocket.

Dans le cadre de la semaine des Rencontres de la Transition et de la Biodiversité, la commune d'Ungersheim propose une formation gratuite avec collation et visites le mercredi 25 septembre à partir de 9h.

Les Brigades Vertes ont informé le Maire d'un feu de détritus samedi 7 septembre à 20h, des déchets agricoles ont été brûlés, l'auteur des faits sera convoqué en mairie en présence des Brigades Vertes pour s'expliquer.

La fête du village a été très appréciée par les participants, et a dégagé du bénéfice pour l'association culturelle. Des points positifs et à améliorer ont été relevés.

La mise en place d'un kit de nettoyage pour les locations de la salle des fêtes est évoquée.

L'audience du Tribunal des baux ruraux dans l'affaire de l'Earl de la Prairie aura lieu jeudi 19 septembre.

Le bilan de l'emploi saisonnier de cet été est positif.

Il est prévu de faire du jus de pommes au pressoir à Wolschwiller avec les pommes de la commune.

2 vitres de la cave de la salle ont été cassées intentionnellement, la gendarmerie est venue sur place constater les faits, une main courante a été déposée.

Des incivilités ont été commises à la sortie du village sur le ban communal d'Oltingue, 4 pneus sur jantes ont été jetés dans une propriété privée et ont abîmé le grillage.

Des courriers de remerciement pour le versement des subventions ont été reçus, ainsi qu'une carte postale du Maire.

1 demande de déclaration préalable (DP) a été enregistrée :

- changement de la porte d'entrée en bois par une porte en PVC et changement des volets battants par des volets roulants au 8 rue de la Forge, instruction en cours.

1 demande de permis de construire (PC) a été enregistrée :

- bâtiments agricoles : 1) extension d'un bâtiment agricole pour le stockage d'aliments, bâtiment monopente ; 2) régularisation d'un permis annulé pour l'étable de 90 vaches laitières, bâtiment double pente avec auvent, avec couverture en panneaux photovoltaïques ; 3) construction d'un bâtiment pour le logement des génisses (faisant partie de la suite) sur aire paillée au lieudit Hinter Hausen, instruction en cours.

**Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 11 octobre 2024 à 20h.**

**L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h55.**

Le Maire,  
Clément LIBIS

La secrétaire de séance,  
Caroline ELLENBERGER

# Commune de FISLIS

## Tableau des délibérations du Conseil Municipal Séance ordinaire du vendredi 13 septembre 2024 à 20h

Nombre de conseillers élus : 11

Date de convocation : 9 septembre 2024

Nombre de conseillers en fonction : 9

Nombre de conseillers présents : 8

---

Sous la présidence de LIBIS Clément, Maire, le Conseil Municipal de la commune de FISLIS s'est réuni :

Etaient présents (8) : M. RENGGLI Gérard, Mme STAECHELIN Nathalie, M. BRASQUER Pierrick, Mme DURAND Marie-Michelle, Mme IFFENECKER Caroline, Mme LINDER Christine et M. RICHARD Olivier.

Absente excusée (1) : Mme MONA Régine donne procuration à M. BRASQUER Pierrick.

Secrétaire de séance : Mme ELLENBERGER Caroline, secrétaire de mairie.

Ordre du jour	Décision	Délibération n°
1. Désignation du secrétaire de séance	Approuvé	2024/17
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2024	Approuvé	2024/18
3. Prolongation de la convention de participation pour la protection sociale complémentaire Prévoyance jusqu'au 31/12/2025	Approuvé	2024/19
4. Achat de terrain	Approuvé	2024/20
5. Convention de servitudes antenne téléphonique	Approuvé	2024/21
6. Divers		

Le Maire,  
Clément LIBIS

La secrétaire de séance,  
Caroline ELLENBERGER